



## Projet de cotisations de la nouvelle association



Actuel	
SVTS	CHF
Cotisation de sociétés par distance	120.00
Cotisation individuel prélevé 1x si C10 + C50m	25.00

Futur	
Nouvelle association	CHF
Taxe (Cotisation) cantonale de sociétés unique	200.00
Taxe (Cotisation) cantonale de licence A Prélevé 1x par société	8.00

La cotisation de société passerait de CHF 120.00 par distance à CHF 200.00 par société sans tenir du nombre de distance offerte.

La cotisation individuelle passerait de CHF 25.00 prélevé 1x fois à CHF 8.00 par tireur licencié A, prélevé 1x par société sans tenir compte du nombre de distance exercée.

Ce système de cotisations, négocié entre les deux associations, permettra de ne pas trop perdre de recettes tout en préservant un équilibre entre les systèmes actuels de cotisations en vigueur au sein des deux associations.